

Séance du samedi 14 février 2026

Date de la convocation: 09/02/2026

**Membres en
exercice : 14**

Présents : 9

Votants: 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

***quatorze février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier
MAGUET,***

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE,
Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés :

Excusés : Richard DETHYRE, Thomas HOURLIER, Barbara
LOUCHART, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY

Absents:

Adoption d'un logiciel pour le cimetière - (DE 017 2026)

Le Maire explique que l'ancien cimetière ne fait pas l'objet d'une gestion informatisée et que le nouveau cimetière est géré avec un logiciel présentant des faiblesses. Il présente au Conseil municipal l'opportunité d'adopter un logiciel pour les deux cimetières dans le cadre de la solution informatique AGEDI existante et invite le Conseil à autoriser l'adoption de ce logiciel.

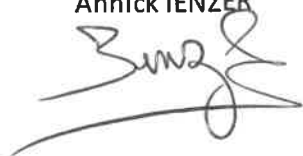
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

AUTORISE les services de la Commune à utiliser le logiciel PROXIMA.CIM de la solution AGEDI pour la gestion des deux cimetières municipaux.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

